

Résultats semestriels 2025

Retour durable à la rentabilité et perspectives confirmées

La société Klarsen (FR0011038348, ALKLA), spécialiste français du data marketing et des technologies de pilotage de la performance, publie ses résultats consolidés du 1^{er} semestre 2025 marqués par un retour durable à la rentabilité dans un contexte économique toujours attentiste.

Compte de résultats semestriels consolidé (*)			
En K€	S1-2025	S2-2024	S1-2024
Chiffre d'Affaires	2 718	2 872	3 278
Marge brute <i>en % du C.A.</i>	1 347 49,5%	653 22,7%	1 636 49,9%
Total charges opérationnelles	- 1 262	- 1 069	- 1 254
<i>Dont production d'immobilisations (+)</i>	74	76	85
<i>Dont subventions (+)</i>	13	9	7
<i>Dont autres achats et charges externes</i>	- 524	- 417	- 442
<i>Dont impôts et taxes</i>	- 10	- 11	- 11
<i>Dont charges de personnel</i>	- 816	- 726	- 893
E.B.E - Excédent Brut d'Exploitation <i>en % du C.A.</i>	84 3,1%	-416 -14,5%	382 11,6%
REX - Résultat d'Exploitation <i>en % du C.A.</i>	116 4,3%	-537 -18,7%	299 9,1%
Résultat net <i>en % du C.A.</i>	46 1,7%	-177 -6,1%	131 4,0%

(*) Données non auditées

Un retour confirmé à la rentabilité dans un contexte prudent

Sur le 1^{er} semestre 2025, le Groupe Klarsen a réalisé un chiffre d'affaires de 2,72 M€, contre 3,28 M€ sur S1 2024. Cette évolution est à relativiser du fait d'un S1 2024 exceptionnellement important par rapport à la saisonnalité normative du Groupe (~45% de l'activité réalisé sur les six premiers mois).

Sur cette même période, le Groupe a retrouvé un niveau de marge brute significatif (près de 50% du CA), après un S2 2024 négativement impacté (x2,1), grâce au recentrage sur ses prestations à plus forte marge (ERP, Data Marketing, Agence digitale), lui permettant ainsi de générer un EBE à nouveau positif (+84 K€).

A noter que les charges opérationnelles de ce semestre intègrent marginalement le plan de réduction de coûts engagé sur le 2nd trimestre et, à l'inverse, prennent en compte des coûts non récurrents (charges informatiques, fins de contrats et départs à la retraite, frais juridiques et corporate, ...) pour plus de 100 K€.

Alors que l'environnement économique reste marqué par une forme d'attentisme, les performances du 1^{er} semestre démontrent la résilience du modèle économique du Groupe et la solidité de sa trajectoire de redressement.

Une structure bilancielle en voie de renforcement

Bien qu'impacté par la gestion du besoin en fonds de roulement (en particulier, le poste clients), le Groupe a su retrouver des flux de trésorerie d'exploitation positifs (+95 K€).

Couplés aux cessions de sites et noms de domaine, les disponibilités de trésorerie au 30 juin 2025 se sont élevées à 126 K€ (vs. 83 K€ à fin 2024) pour des dettes financières¹ d'environ 2,9 M€, en légère baisse par rapport à fin 2024.

Afin de consolider sa dynamique d'amélioration de son exploitation, Klarsen a lancé une opération de renforcement de ses fonds propres² visant à :

- conforter sa structure financière ;
- réduire les contraintes liées à son besoin en fonds de roulement ;
- disposer des premiers moyens nécessaires pour saisir de nouvelles opportunités de croissance.

La prochaine étape juridique de cette opération est l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 31 octobre 2025 à l'effet de délibérer sur les délégations de compétence conférées au Conseil d'Administration³.

Des perspectives en ligne avec les prévisions annuelles

Le 2nd semestre 2025 bénéficiera :

- des économies déjà engagées sur les frais fixes et la masse salariale ;
- d'une saisonnalité favorable traditionnellement plus porteuse sur la fin d'exercice ;
- d'une dynamique commerciale solide sur les pôles ERP et Data Marketing.

Cette tendance commerciale permet à Klarsen de confirmer ses objectifs 2025 : un chiffre d'affaires en ligne avec celui de 2024 et une marge sur EBE à minima de 5%.

A propos de Klarsen (FR0011038348, ALKLA)

Klarsen est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre.

Klarsen est propriétaire de DAFI : Solution ERP, et de ITL : Acteur de référence dans le domaine de la vente à Distance.

Prochains rendez-vous

- 31 octobre 2025 : Assemblée Générale Extraordinaire
- 8 décembre 2025 : Chiffre d'affaires T3 2025

Retrouvez toute l'information financière de Klarsen sur www.klarsen.com

Contact Communication Financière : investisseurs@klarsen.com



¹ Incluant le plan de continuation et le crédit-vendeur ITL/DAFI en sus des dettes bancaires court et moyen-long termes.

² Cf. communiqué de presse du 19 septembre 2025.

³ L'ensemble des informations relatives à cette AGE (BALO, dossier de convocation et formulaire de vote) sont disponibles sur le site de la Société dans la rubrique « Investisseurs / Assemblée Générale » (<https://www.klarsen.com/categories/assemblee-generale/>).

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Siège social : Klarsen SA - 1, cours Xavier Arnozan 33000 Bordeaux - France - investisseurs@klarsen.com
www.klarsen.com

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Klarsen dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Klarsen d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Klarsen ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société Klarsen n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. Klarsen n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Klarsen sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Klarsen ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Klarsen ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Klarsen. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Klarsen ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.